

- 1 - Éditorial F. SOUILLOT
- 2 - Mobilisation 13 octobre et lettre des retraités de la Loire remis au Préfet
- 3 - Mobilisation des AESH
- 4 - Elections Professionnelles Groupama
- 5 - Congrès Fédéral des Personnels Publics et de Santé
- 5 - AGIRC ARRCO
- 6 - Assurance Chomage : fo refuse de s'attaquer aux droits des séniors
- 7 - Conférence Sociale du 16 octobre : les revendications de FO
- 8 - Apicil

BRÈVES FO LOIRE

Bourse du travail-
4 Cours Victor Hugo
42028 St Etienne Cédex 1
04 77 43 02 90
udfo42@gmail.com

Editorial F SOUILLOT

Le 16 octobre dernier se tenait la conférence sociale voulue par le président de la République. Photo de famille ? Exercice de communication ? Tentative des pouvoirs publics de se racheter une conduite ? C'était sans doute un peu tout cela à la fois, FO n'est pas dupe, mais c'était surtout l'opportunité de rappeler nos revendications sur les salaires et le pouvoir d'achat et sur la conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises. L'opportunité de prendre les choses par le bon bout !

Depuis l'année dernière, FO explique que les travailleurs ne demandent pas l'aumône et que c'est avec le salaire qu'ils remplissent le frigo. Les chèques pour l'alimentaire, chèques énergie, chèques carburant ont été utilisés. Soit ! Mais ils ne sont pas des solutions pérennes à la question du pouvoir d'achat, notamment lié à une inflation galopante qui touche tous les salariés, dans public comme dans le privé.

Les économistes qui s'offusquent de la spirale inflationniste « salaires/prix » doivent revoir leur doctrine. Là encore, prendre les choses par le bon bout ! Depuis près de deux ans, ce n'est pas la hausse significative des salaires qui a contribué à l'augmentation des prix. Ce sont les comportements de marge des entreprises ! C'est à une boucle prix/profit que nous assistons, en France comme dans le reste de l'Europe.

Nous avons donc déposé nos revendications : hausse du Smic, échelle mobile des salaires, égalité salariale. Dans la fonction publique, nous aurions souhaité que l'État employeur montre l'exemple. Prendre les choses par le bon bout, c'est aussi revoir les allègements de cotisations dont la facture budgétaire dérape d'année en année au détriment des comptes de la Sécurité sociale, c'est encore conditionner les aides publiques aux entreprises, versées sans contrôle ni contrepartie

Sur ce point, la porte est ouverte. Sur les minima de branches en dessous du Smic, les branches seront convoquées par le ministère du Travail pour qu'elles s'expliquent sur leur retard. En l'absence de progrès, le gouvernement menace de revoir le mode de calcul de leurs exonérations pour en réduire le montant. Plus généralement, sur les allègements de cotisations sociales, est annoncée une mission d'experts pour aller vers plus d'efficacité et de transparence. Ce sera l'occasion de mettre enfin sur la table tout ce que l'État distribue aux entreprises.

Le dialogue social doit retrouver un nouvel élan

Nous avons enfin redit que le dialogue social doit retrouver un nouvel élan, nous avons redit nos attentes sur l'autonomie des interlocuteurs sociaux et la retranscription fidèle des accords interprofessionnels. Nous avons obtenu une victoire syndicale avec la suspension de l'article 39 du PLFSS par le ministre du travail. Cet article prétendait transposer l'accord que nous avons signé au printemps sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, avec le risque d'une forte réduction de l'indemnisation des salariés en cas de faute inexcusable de l'employeur. Nous devons nous remettre autour de la table, nous interlocuteurs sociaux, pour trouver une solution.

MOBILISATION DU 13 OCTOBRE

BRÈVES FO LOIRE



La journée de mobilisation du 13 octobre à l'appel de l'intersyndicale et dans un cadre européen a montré la détermination des travailleurs à faire aboutir leurs revendications pour les salaires, l'égalité femmes-hommes et contre l'austérité. 200 000 manifestants ont défilé sur le territoire.



LETTRÉ REMISE AU PRÉFET PAR FO RETRAITÉS LOIRE LE 13 OCTOBRE

Les retraités sont encore dans la rue aujourd'hui.

La situation de ces derniers est devenue très préoccupante face à une inflation galopante.

Les montants des retraites demeurent stagnants car nous ne voulons pas que des miettes.

Force est de constater que le pouvoir d'achat diminue drastiquement.

Nous souhaitons une véritable augmentation.

Ajoutée à cela, l'inégalité des salaires entre les femmes et les hommes se poursuit malheureusement au moment de la retraite.

Cette situation engendre une précarité de plus en plus accrue.

Il ne faut pas oublier que les retraités favorisent l'économie et si ce problème continue à se dégrader, c'est le pays tout entier qui en subirait les conséquences.

C'est pourquoi le Gouvernement doit agir immédiatement.

FORCE OUVRIÈRE demandent 10% d'augmentation immédiatement.

MOBILISATION DES AESH



BRÈVES FO LOIRE

AESH : mobilisées toujours pour une reconnaissance par un vrai statut

Personnels de l'Education nationale mais en situation précaire, les AESH sont déterminées à obtenir de meilleurs salaires et un vrai statut. Les deux choses étant liées. À l'appel de plusieurs syndicats, dont la FNEC FP FO, ces personnels, essentiellement féminins, se sont mobilisés une nouvelle fois le 3 octobre sur tout le territoire. Elles dénoncent le manque de reconnaissance du ministère mais aussi la dégradation de leurs conditions de travail, tout cela ayant des répercussions sur la mission qu'elles assurent : l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Avec les autres organisations, FO revendique une augmentation réelle des rémunérations. Ces femmes sont payées moins de 900 euros par mois ! Pour un travail essentiel au sein de notre système scolaire. Le ministère nous dit que les AESH ont été revalorisées à hauteur de 13 %. Déjà c'est faux, les salaires ont augmenté de 10 % grand maximum. Mais ça reste insuffisant. Que représente 13 % lorsque l'on gagne 800 euros mensuels ?! Pas grand-chose. En Haute-Loire, les agents s'expriment à propos de la prime perçue, annoncée en grand bruit par Gabriel Attal : 69 euros. On reste donc en deçà des 1 000 euros mensuels pour vivre, souffle Muriel Gerbier.

29ème CONGRÈS FÉDÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ FO –



Moment essentiel du débat démocratique entre délégués, porteurs du mandat et des aspirations des adhérents... La feuille de route de notre organisation Force Ouvrière, ce qui nous anime et nous engage, demeure plus que jamais la défense du service public, le progrès pour la justice sociale.

Frédéric Souillot.



BRÈVES FO LOIRE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES GROUPAMA

Du 5 au 12 Octobre les employés et cadres de la caisse régionale d'assurance mutualiste Groupama Rhône Alpes Auvergne (dont les salariés commerciaux ligériens et du centre de gestion de St Etienne) étaient appelés à élire leurs représentants aux CSE.

Suite à cette élection FO GRAA devient le premier syndicat en nombre d'élus à Groupama Rhône Alpes Auvergne avec 8 élus au CSE.

FO progresse également de plus de 170 voix et plus de 7 points de représentativité en 4 ans, passant de 25% de représentativité à près de 33% au premier tour de l'élection.

Une élection marquée par une très forte participation des employés et cadres de l'assureur mutualiste vert ce qui renforce d'autant plus la légitimité de notre syndicat...

FO est sans conteste le premier syndicat chez les employés et devient le troisième syndicat de l'encadrement en multipliant son score par plus de 2 sur ce collège.

FO Groupama Rhône Alpes Auvergne remercie l'ensemble des Employés et Cadres qui ont soutenu les listes FO GRAA.

FO est là et sera toujours là pour les salariés Groupama !



**Pour les élections dans votre entreprise vous
avez besoin d'aide : vous pouvez contacter
l'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE**

**04 77 43 02 90
udfo42@gmail.com**



BRÈVES FO LOIRE

ASSEMBLÉE DES RETRAITÉS DE LA LOIRE avec la participation de Paul Barbier

Une quarantaine de militants ont participé au Coteau ce mardi 24 octobre à l'assemblée de retraités Paul Barbier a tout d'abord, en lien avec la brûlante actualité, condamné toutes les violences contre les populations civiles et le respect du droit international. Dans ce contexte, FO rappelle son attachement aux libertés collectives, au droit de manifester.

Les préoccupations des retraités sont celles de FO : l'inflation mine le pouvoir d'achat des salariés et celui des retraités. « Depuis l'arrivée de Macron, nous avons calculé la perte par rapport à la hausse des prix : les retraités ont perdu une somme correspondant à 3,2 mois de pension » a rappelé Paul Barbier. Les retraités demandent une hausse de 10 % des retraites.

La discussion a également porté sur le budget de la Sécurité Sociale en général (3,5 milliards d'économies sur le dos de l'hôpital, des remboursements de médicaments, des soins dentaires...), et sur le volet concernant la perte d'autonomie. « Décevant » ont dit les membres du conseil de la CNSA. En effet, les moyens prévus sont cruellement insuffisants. Le maintien à domicile, qui fait peser sur les familles ou les proches une bonne part de la charge, semble être la voie économique dans laquelle s'engage le gouvernement. « Il faudrait recruter 200 000 postes d'aides soignant(e)s dans les années qui viennent : le budget prévoit 6000 pour 2024, et on peut craindre que ce texte passe encore via le 49-3 » dénonce Paul Barbier

La privatisation de 150 lits d'EHPAD que vient de voter le conseil de surveillance de l'hôpital de Roanne sur pression de l'ARS illustre cette orientation contre laquelle vont se battre les retraités FO de la ville, avec le syndicat FO du centre hospitalier.

Plus généralement, les retraités prendront toute leur place pour préparer le rapport de force par une mobilisation à l'initiative de la confédération (réunions, assemblées, meetings) afin de bloquer la destruction des services publics, la hausse des prix, défendre la protection sociale.





Assurance chômage : FO refuse d'attaquer les droits des seniors

Les organisations syndicales et patronales se sont retrouvées le 4 octobre au siège du Medef pour la quatrième séance de négociation d'une nouvelle convention d'Assurance chômage. Les négociateurs ont examiné de nouveaux chiffrages thématiques réalisés à leur demande par l'Unédic.

Il en ressort que ce sont les jeunes, les saisonniers et les intérimaires qui ont le plus subi de baisse de droits à la suite des deux dernières réformes de l'Assurance chômage. Et que ça ne coûterait pas si cher de leur accorder des droits rechargeables ou de leur permettre d'ouvrir des droits dès quatre mois d'affiliation, explique Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

Les interlocuteurs sociaux se sont aussi penchés sur la question des seniors. Dans sa lettre de cadrage, le gouvernement leur avait en effet demandé de tirer les conséquences de l'allongement de la durée d'activité [NDLR : à la suite de la réforme des retraites] sur les règles d'indemnisation des seniors.

La négociation des annexes 8 et 10 a démarré

La délégation FO a plaidé pour un statu quo, estimant qu'il était prématuré de statuer sur ce sujet alors qu'une négociation interprofessionnelle sur l'emploi des seniors doit s'ouvrir prochainement. Avant de repousser de deux ans l'ensemble des dispositifs seniors, ce qui ferait rapidement sortir les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans de l'indemnisation, il faut d'abord traiter le comportement des entreprises, car ce sont elles qui licencient, a estimé Michel Beaugas.

Par ailleurs, la renégociation des annexes 8 et 10 (intermittents du spectacle) par la branche professionnelle a démarré le 5 octobre. Une lettre de cadrage, non signée par FO, impose au secteur une baisse des dépenses de 15 %. Un corsetage inacceptable pour Françoise Chazaud, secrétaire générale de la fédération du spectacle FASAP-FO, qui revendique, a minima, une reconduction des règles en vigueur depuis l'accord de 2016. Quant à la négociation du régime général, elle se poursuivra le 12 octobre.

Conférence sociale du 16 octobre :

FO revendique



BRÈVES FO LOIRE

=> FO revendique un SMIC à hauteur de 2 000 € brut par mois, sans la prime d'activité, cet artifice de pouvoir d'achat ne pouvant se substituer au salaire. Seules les augmentations de salaires participent au financement de la protection sociale collective et ainsi au salaire différé.

En dehors des revalorisations automatiques imposées par la loi, en 10 ans, un seul « coup de pouce » a été accordé au SMIC, en juillet 2012. Cette absence de coup de pouce résulte notamment des recommandations du « groupe d'experts SMIC », qui considère que le niveau du SMIC serait un obstacle au plein emploi. Ces derniers n'ont cessé, année après année, de faire état d'une très forte hostilité à l'égard du SMIC, et vont même jusqu'à remettre en cause le mécanisme de revalorisation automatique, qui a pourtant démontré son impérieuse nécessité !

=> FO revendique une participation effective et en temps utile des interlocuteurs sociaux dans la fixation et l'actualisation du niveau du SMIC.

=> FO s'oppose à la régionalisation du SMIC et à toute différenciation en fonction de l'âge (SMIC jeunes...). Ce socle minimal doit être le même pour tous.

=> FO revendique un retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires (ce qui passe notamment par la suppression de l'article L 3231-3 du Code du travail), afin de mettre fin au tassement des grilles salariales et de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs.

=> FO demande la conditionnalité des aides au respect des obligations légales et conventionnelles, au paiement des cotisations sociales dans les délais, au maintien des effectifs en CDI, sans cumuler les CDD, les contrats d'intérim et plaçant les salariés et plus particulièrement les femmes en situation précaire (temps partiel imposés), au respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, à la relocalisation de la production, et de la recherche et développement sur le territoire.

FO revendique l'instauration d'une obligation de négocier sur les écarts de salaires dans le cadre des négociations annuelles.

=> FO revendique que les éventails des salaires minima du niveau minimum et du niveau maximum de chaque catégorie socioprofessionnelle (pour les ouvriers, les employés, les professions intermédiaires et les cadres), par rapport au pied de grille, soient fixés conventionnellement.





Agirc-Arrco



FO signe le projet d'ANI portant entre autres une revalorisation des pensions complémentaires de 4,9 %

La confédération a annoncé le 10 octobre qu'elle signerait le projet d'accord national interprofessionnel sur l'Agirc-Arrco. Dans ce texte actant le compromis conclu dans la nuit du 5 octobre, à l'issue de la négociation entre syndicats et patronat, gestionnaires du régime de retraites complémentaires, ont été obtenues, entre autres, la fin du bonus-malus et la revalorisation des pensions à hauteur de l'inflation. C'était mon mandat, rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites. Les pensions complémentaires de plus de 13 millions de salariés du privé seront donc revalorisées de 4,9 % à compter du 1er novembre 2023.

le gouvernement renonce à une ponction d'un milliard d'euros

Après le bras de fer entre les syndicats et le gouvernement, qui menaçait d'une ponction par l'État des excédents de l'Agirc-Arrco pour financer la revalorisation des petites pensions liée à sa réforme, l'exécutif renonce.

Le 24 octobre, et alors que l'examen du PLFSS vient de démarrer à l'Assemblée, Matignon a annoncé que ne serait pas présenté un amendement visant à saisir 1,2 milliard d'euros sur la caisse de régime complémentaire.

Vive satisfaction pour FO, qui était montée au front pour dénoncer cette tentative de rapt par l'État des cotisations des salariés. Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, l'avait maintes fois réaffirmé en octobre : les 1,2 milliard d'euros d'excédents de l'Agirc-Arrco en 2026, dégagés selon lui par la réforme des retraites, devaient participer au financement d'un régime de solidarité. Il en allait de l'équilibre des comptes. Il n'en sera rien, finalement.

Face à cette menace, les interlocuteurs sociaux ont bien pris soin de réaffirmer la gestion paritaire et autonome dans l'accord de l'Agirc-Arrco du 5 octobre.

Le texte précise en outre que les ressources du régime ne doivent être mobilisées que pour financer les prestations dont il assure le service à ses affiliés. Une façon de protéger le régime des griffes de l'État.

Il n'était pas question de mettre quoi que ce soit des caisses de l'Agirc-Arrco pour équilibrer le régime général !, souligne Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites...



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque SA** à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social : 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management SA** au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel